

<http://clg-albert-sidoisne-bonneval.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article997>

Stationnement devant le collège

- Notre collège - Informations administratives -



Date de mise en ligne : mardi 19 octobre 2021

Copyright © Collège Albert Sidoisne - Tous droits réservés

Mesdames, Messieurs,

La Gendarmerie me demande de vous transmettre un message.

Il est demandé de respecter les interdictions de stationner devant le collège notamment sur les emplacements réservés aux transports scolaires (ni stationnement, ni arrêt minute).

Les gendarmes ont décidé de verbaliser à partir de cette semaine considérant que tout le monde avait eu le temps de s'adapter.

Mme Lenain, principale.